



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015

Présents : Bureau du Conseil municipal : M. M. FALQUET, Président
Mme F. GAUTIER, vice-Présidente
M. E. CURTET, 1er Secrétaire

Membres du Conseil municipal : Mmes E. HOSTETTLER, C. LAPAIRE,
P. REYMOND, C. VIQUERAT, R. ZWYSSIG-VESTI
MM. C. BAUMANN, D. GENIER, P. GETAZ,
J.-M. HAINAUT, A. KAEIN, D. MAZOUER,
S. NORDMANN, J. PONTI, M. STAWARZ,
R. WENGER, T. ZEHNDER

Membres du Conseil administratif : Mme F. de PLANTA, Maire
M. M. GOEHRING, Conseiller administratif
M. P. THORENS, Conseiller administratif

Excusés : Mme F. GARNIER
M. N. BIRCHLER

M. le Président ouvre la séance à 20h00.

Il salue les Conseillers administratifs, les Conseillers municipaux, le personnel administratif ainsi que le public. Il souhaite à tous une cordiale bienvenue à cette séance du 27 avril 2015.

Avant d'entamer l'ordre du jour, **M. le Président** annonce que Mme Françoise Garnier et M. Birchler sont excusés.

1. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Président aborde l'ordre du jour. Il félicite d'abord les candidats qui ont participé aux élections municipales, il félicite les gagnants et les perdants. Il signale que plusieurs employés de la commune ont été candidats dans d'autres communes et ont été élus. Mme le Maire rapportera cette nouvelle dans ses annonces. Il félicite particulièrement le Conseil administratif qui a été brillamment élu au premier tour. Il précise que, comme le deuxième tour n'aura pas lieu, les préposés au local de vote n'auront pas besoin de s'y rendre au cours du week-end du 10 mai.

M. le Président rapporte également que la course des Conseillers municipaux de Bernex a eu lieu comme prévu. M. Philippe Thorens, Mme Patricia Reymond, Mme Carole Lapaire et M. le Président lui-même y ont participé. Il félicite les participants et plus particulièrement Mme Reymond arrivée première et Mme Lapaire arrivée deuxième !

Applaudissements.

M. le Président rapporte que, pour marquer les 200 ans de l'entrée de Genève dans la Confédération, la Fondation de Genève a mis sur pied un bus itinérant qui traverse la Suisse en marquant des étapes. Des délégations genevoises rejoignent ce bus lors de ces arrêts. Le 28 avril, une délégation de la commune de Collonge-Bellerive va se rendre à Bâle, elle est composée de plusieurs Conseillers municipaux, tout le Conseil administratif ainsi que du député M. Olivier Cerutti, habitant de la Commune. M. le Président remercie le Conseil administratif et Mme Anne Penet (de l'administration) d'avoir organisé ce voyage.

Il annonce encore que Mme Sabine Dériaz assiste à sa dernière séance du Conseil municipal en tant que procès-verbaliste. Elle a été engagée à 50% au sein du secrétariat du département



technique de la Mairie à partir du 1er janvier 2015. Elle continuera néanmoins à rédiger les rapports des commissions du Conseil municipal.

Sabine avait commencé sa fonction de procès-verbaliste pour la prise des procès-verbaux des séances du Conseil municipal et des rapports de séances de commission, le 1er avril 2010. Il félicite et remercie Mme Dériaz pour son engagement durant ces années.

M. le Président se lève et remet un bouquet de fleurs à Mme Dériaz.

Mme Dériaz remercie M. le Président pour le bouquet puis lit un texte.

« Monsieur le Président,
Madame et Messieurs les Conseillers administratifs,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

J'ai retranscrit littéralement toutes vos interventions lors des séances du Conseil municipal des cinq dernières années...cela vaut bien une petite incartade. Ce soir, je vous offre une bafouille...façon « Boris Vian ».

D'après la Complainte du progrès (B. Vian)

Autrefois pour faire campagne
On faisait une montagne.
Pour mieux prouver sa ferveur
On offrait sa sœur.
Maintenant c'est plus pareil
Ça craint et ça craint...
Pour séduire l'citoyen,
On lui glisse à l'oreille :
- Ah Véсенazien !
Viens m'supporter
Et je te donnerai :

Un Quadrilatère,
Une jolie Savonnière,
Un p'tit berliner,
Et un panneau Mamco.
Un épïcentre du tonnerre,
Avec de grands concerts,
Des tas d'aides financières,
Et un point d'interro.
Une jolie buvette
Pour faire meilleure recette,
Des yeux protecteurs
Pour calmer les zoneurs.
Des tuyaux qui chauffent,
Un café « pas trop beau' »,
Une ZIAP pour deux
Et nous serons heureux !

Autrefois s'il arrivait
Que l'on se querelle
Chez Calendret on s'en allait
Et on cassait la vaisselle !
Maintenant, que voulez-vous
Le vin est si cher,
On dit : « ravale ta colère »
Et on se garde tout.

- Ah Collongeois !
Réjouis-toi,
Ou on reprend tout ça :
Le Quadrilatère,
Le Saladier en verre,
La tranchée sous terre,
Et les fêtes pour casse-cous.
Les patins à glace,
La crèche à 100 places,
Les déchèteries sans crasse,
Et le beau manitou.
La jolie buvette,
Pour faire bonne recette,
Le ratatine-ordure,
Et d'autres belles moulures.

Et si la Finance
Fait quelques remontrances,
On cherche des sponsors
Pour confier son sort ...
Au Quadrilatère,
Au bassin d'hiver,
Au luminaire,
Au pompier toujours prêt,
Au giratoire des Tattes,
Au bus 37, que l'on rate,
Au CAL où l'on s'éclate,
A la soupe du Carnotzet.

Mais très très vite
On reçoit la visite
D'un bon municipal
Dont le projet emballe.
Alors on préavise,
Car sur l'avenir on mise...
Et l'on vit comme ça
Jusqu'à la prochaine fois.
Et l'on vit comme ça
Jusqu'à la prochaine fois...



Merci beaucoup! »

Applaudissements.

M. le Président remercie Mme Dériaz et lui souhaite beaucoup de plaisir dans sa nouvelle affectation.

Il annonce la présence, dans la salle, de Mme Tania Lazzarelli qui va progressivement se former au secrétariat du Conseil municipal dans la perspective du départ à la retraite, dès le 31 juillet 2015, de Mme Maryse Moussa. Bienvenue Mme Lazzarelli.

Applaudissements en guise de bienvenue à Mme Tania Lazzarelli.

M. le Président donne la parole à M. Thorens pour présenter un nouveau collaborateur de la voirie, M. Martial Läser.

M. Thorens a le plaisir de présenter M. Martial Läser qui a rejoint les rangs des collaborateurs de la Commune, le 16 mars dernier, dans le service de la voirie. M. Läser est en quelque sorte un régional de l'étape. S'il réside en effet avec sa femme et son enfant à Corsier, il est originaire de Presinge. Homme doué de multiples talents, M. Läser est titulaire d'un CFC de menuisier complété par un CFC en ébénisterie, obtenu au CEPTA. Après un séjour linguistique d'un an et demi en Australie, il est revenu sur les bancs de l'école d'agriculture de Château-neuf en Valais dont il est ressorti titulaire d'un CFC de viticulteur et de caviste. M. Läser a toujours travaillé dans un secteur en lien avec l'agriculture, soit à l'exploitation agricole de ses parents, une entreprise de travaux agricoles à Choulex ou encore dans des domaines viticoles du côté de la rive droite. Parmi ses intérêts personnels, outre le hockey sur glace, ou la plongée sous-marine, il est enfin Président fondateur de l'association « les Jeunevois » qui a pour but de promouvoir les produits du terroir genevois. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue parmi les collaborateurs de la Commune de Collonge-Bellerive et formulons nos vœux pour qu'il trouve toute satisfaction dans sa carrière professionnelle parmi nous. Bienvenue à vous !

Applaudissements en guise de bienvenue à M. Martial Läser.

M. Thorens profite d'avoir la parole pour préciser que des prises ont été installées sous les pupitres à l'intention des Conseillers municipaux. Il ajoute qu'il est prévu d'améliorer l'éclairage de la salle. Il n'y aura bientôt plus besoin d'ajouter une lampe au Président...

M. le Président informe l'assemblée que le calendrier des séances plénières et commissions budget du 2ème semestre 2015 se trouve dans les annexes de l'ordre du jour sur CMNet. Les Conseillers municipaux peuvent faire leurs remarques avant le CM du 11 mai.

M. le Président annonce que le rapport administratif 2014 sera prochainement mis en ligne, en vue de remarques et corrections éventuelles. Les Conseillers municipaux en seront avisés.

M. le Président rapporte le contenu de différents courriers adressés au Conseil municipal.

Lettre de Mme Patricia Rey-Leclerc

M. le Président lit d'abord la lettre de Mme Rey-Leclerc.

« ... vers la fin de l'hiver j'ai l'habitude de vous envoyer un mot pour vous remercier de la subvention allouée par la Commune aux détenteurs d'un abonnement TPG, ce que je fais à nouveau ici. J'en profiterai pour mentionner les problèmes de parking dans le village de La-Capite. Cette année, j'y ajoute quelques illustrations prises d'une fenêtre de notre maison. J'ajoute quelques mots concernant l'aménagement du village de Vézenaz. L'espèce de dispersement des nouveaux immeubles et leurs allures diverses me déçoivent, cela manque d'une idée d'ensemble. Quant à la Coopérative, je pense que vous n'y pouvez rien mais de l'avis de bien des personnes, comme du mien, c'est raté, complètement raté malheureusement. En plus, ces nouvelles petites



boutiques kitch cher et chic...cela me déçoit. Ne plus pouvoir acheter des fleurs à un prix décent en dehors de la Migros... c'est vraiment dommage ! Je sais...tout évolue, tout change, il faut que je m'habitue mais j'ai un peu l'impression de me faire pousser hors de chez moi. Heureusement, il y a la tranchée couverte que je montre avec fierté et grand plaisir chaque fois que j'en ai l'occasion. Ainsi que l'allée d'arbres que je descends en me réjouissant d'en voir la verdure. Avec mes bonnes salutations. Mme Patricia Rey-Leclerc. »

Invitation 10^{ème} tournoi de football et du 2^{ème} tournoi de pétanque pour les élus genevois

M. le Président mentionne ce courrier, envoyé par la Ville de Genève et adressé à tous les élus. Cette manifestation aura lieu le dimanche 14 juin, au Centre sportif du Bout-du-monde. Les personnes qui souhaitent monter une équipe de football ou de pétanque sont priées de s'adresser au Président. Une initiative qui pourrait être sympathique.

Changement de Président à la société de Sauvetage de la Belotte-Bellerive

M. le Président lit le courrier de M. Florient Ganière, ancien Président de la section du Sauvetage de la Belotte de Bellerive.

« Mesdames, Messieurs, Chers Amis de Sauvetage de la Belotte-Bellerive,

Après sept années passées à la présidence de cette belle section de Sauvetage, j'ai pris la décision de ne plus me représenter à ce poste et de quitter également le comité, après y avoir passé vingt-six années. Je quitte mon poste avec la satisfaction du devoir accompli et le bonheur de laisser une société saine pour mon successeur. M. Nicolas Vieke a repris le flambeau le 28 mars 2015 et aura l'honneur de continuer à faire avancer ce beau navire qu'est le Sauvetage de la Belotte-Bellerive. Je n'y serais jamais arrivé sans le soutien de mes amis du comité et des membres de la section. Je tiens à vous associer à ma réussite et vous remercie également pour tout le soutien et la confiance que vous m'avez accordée durant toutes ces années. Je souhaite bon vent à mon successeur qui pourra compter sur moi en tant que sauveteur et conseiller s'il le souhaite. J'espère qu'il pourra compter sur vous comme j'ai pu le faire et je vous en remercie d'avance. Recevez, Mesdames et Messieurs, Chers Amis du Sauvetage de la Belotte-Bellerive, mes salutations les plus cordiales. M. Florent Gagnière. »

Résolution anti-Tisa émanant de Carouge

La commune de Carouge a envoyé ce courrier ; il s'agit d'un projet de résolution relative à une pétition traitée lors de la séance du Conseil municipal du 30 septembre 2014 concernant les accords Tisa. Ces accords sont négociés actuellement, dans le plus grand secret, à l'ambassade d'Australie à Genève. Ils concernent le commerce des services. Le but de ces accords est de permettre aux entreprises multinationales de s'approprier le commerce des produits financiers, d'empêcher les états de légiférer ou d'agir dans ce domaine et de favoriser les entreprises multinationales afin qu'elles s'approprient le commerce des services publics sur les grands marchés. Ce qui contribuerait à dépecer les services publics...des accords inquiétants. Ces tractations sont secrètes pour l'instant. Elles concernent les domaines de la santé, l'éducation, la protection de l'environnement, les transports, l'eau, les déchets ainsi que les activités culturelles et sportives. Les petites et moyennes entreprises sont concernées et même menacées par ces accords. Les communes sont également concernées ; elles risquent de voir leur marge de manœuvre se réduire considérablement car elles seraient soumises à des tribunaux d'arbitrage privés qui pourraient décider de poursuivre les Etats si les multinationales ne sont pas satisfaites.

M. le Président annonce qu'un exemplaire de cette pétition est déposé sur le bureau et est à disposition des élus. Il ajoute que le Conseil administratif de Carouge propose qu'une résolution similaire soit faite par l'association des Communes genevoises pour la transmettre aux Autorités cantonales.



Les communications du bureau étant terminées et, comme il n'y a pas de remarques, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MARS 2015

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le procès-verbal du 16 mars 2015. Comme ce n'est pas le cas, **M. le Président** passe au vote d'approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2015.

A l'unanimité (18 oui), le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 mars 2015 est approuvé.

M. le Président remercie les membres du Conseil municipal et passe au point suivant.

3. PRESENTATIONS DES COMPTES 2014

M. le Président donne la parole à M. Goehring.

M. Goehring présente les comptes 2014. Il commente les tableaux qui composent sa présentation (voir document joint au procès-verbal).

Au cours de sa présentation **M. Goehring** souligne l'importante baisse des rentrées fiscales subies par la Commune (-CHF 3'390'000.-). Il précise qu'elle est essentiellement composée d'une baisse résultant de l'imposition des personnes physiques. La Commune s'est adressée à l'administration cantonale pour avoir des éclaircissements sur les raisons de cette baisse. Il semble qu'elle soit partiellement due aux départs et aux décès de quelques comuniers qui étaient d'importants contribuables.

Une fois la présentation terminée, **M. Goehring** parcourt les documents suivants. Il demande aux Conseillers municipaux de l'interrompre s'ils ont des questions particulières.

- Bilan d'entrée au 1^{er} janvier 2014
Ce document ne fait l'objet d'aucune intervention de la part des membres du Conseil municipal.
- Bilan au 31 décembre 2014
Ce document ne fait l'objet d'aucune intervention de la part des membres du Conseil municipal.
- Compte de fonctionnement au 31 décembre 2014 (récapitulation 1)
Ce document ne fait l'objet d'aucune intervention de la part des membres du Conseil municipal.
- Compte d'investissements au 31 décembre 2014
Ce document ne fait l'objet d'aucune intervention de la part des membres du Conseil municipal.
- Tableaux 2014 N° 1 à 9
Ce document ne fait l'objet d'aucune intervention de la part des membres du Conseil municipal.
- Liste des dépassements des charges budgétées 2014
Ce document ne fait l'objet d'aucune intervention de la part des membres du Conseil municipal.
- Comptes 2014 de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de La Pallanterie
Ce document ne fait l'objet d'aucune intervention de la part des membres du Conseil municipal.



→ Comptes 2014 du Groupement intercommunal du Centre Sportif de Rouelbeau
Ce document ne fait l'objet d'aucune intervention de la part des membres du Conseil municipal.

→ Comptes 2014 du Groupement intercommunal de la Crèche (Ile aux Mômes)

M. Goehring donne la parole à M. Thorens concernant ces comptes.

M. Thorens explique qu'il était prévu de présenter les comptes de l'Ile aux mômes ; or, comme ces comptes étaient déficitaires d'environ CHF 117'000.-, (comme cela a été dit lors de la dernière séance de la commission des Finances), ces coûts auraient dû être reportés sur les communes. Lors de la dernière séance du groupement intercommunal, il a été décidé de combler ce déficit par la fortune de la crèche. Il a donc été nécessaire de modifier les documents afin de prendre en compte cette décision.

Les documents révisés ont été reçus en fin de journée. Il était trop tard pour les transmettre ce soir. Ces comptes seront donc envoyés au domicile de chacun et ils seront présentés lors de la prochaine séance du Conseil municipal du 11 mai. Ils ne sont donc plus déficitaires pour les communes.

→ Délibérations à voter le 11 mai 2015

M. Goehring présentes les quatre délibérations qui sont liées aux comptes 2014 et qui seront votées lors du prochain Conseil municipal. Il précise qu'elles ont fait l'objet de préavis favorables, à l'unanimité, lors de la commission des Finances du 13 avril 2015.

M. Goehring a terminé la présentation des comptes 2014.

M. le Président demande s'il y a encore des questions ou des remarques concernant les comptes de l'exercice 2014.

M. le Président demande ensuite au Président de la commission des Finances s'il a des éléments à communiquer à l'assemblée. Il donne la parole à M. Nordmann.

M. Nordmann annonce qu'il fera une intervention concernant les comptes 2014 lors du vote des comptes, le 11 mai prochain. Mais il aimerait ajouter une petite précision concernant les rentrées fiscales se rapportant aux personnes morales. L'administration cantonale a donné des informations concernant la part reçue par les entreprises situées sur la commune qui ne sont pas des personnes indépendantes (Personnes Morales). Il s'avère que le montant de l'impôt payé par les sociétés sur la commune est faible, il correspond à 1,6% des taxations perçues sur la Commune. Voilà pourquoi ce montant est faible, ce qui a fortement surpris les membres de la commission des Finances lors de la dernière séance. En effet, il existe près de 400 entreprises sur le territoire communal. Le tableau de répartition qui a été communiqué à la Commune a permis de répondre à cette interrogation.

M. le Président donne ensuite la parole à Mme Lapaire.

Mme Lapaire souhaite apporter quelques compléments d'information concernant le même sujet. Elle précise qu'elle a obtenu des informations grâce à un membre de la commission des Finances du Grand-Conseil. Il a expliqué que 60% des entreprises du canton de Genève ne paient pas d'impôts sur le bénéfice et 0,1 % des sociétés à Genève paient 47 % d'impôts sur le bénéfice. Elle explique qu'il est donc compréhensible que les communes perçoivent peu d'impôts des entreprises. Ces données sont publiques et se rapportent au canton de Genève.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Nordmann.

M. Nordmann répond à Mme Lapaire que certaines sociétés gagnent bien sur la Commune (environ CHF 50 millions) mais il répète qu'en fait, une faible part (seulement 1,6 %) des montants prélevés par les impôts sont touchés par la Commune.



Vu qu'il n'y a plus d'autres demandes d'intervention, **M. le Président** rappelle que les délibérations sur les comptes 2014 seront votées lors du prochain Conseil municipal et qu'elles ont fait l'objet de préavis favorables (à l'unanimité) lors de la commission des Finances.

→ Rapport de la commission des Finances du 13 avril 2015 :

M. le Président fait approuver le rapport.

À l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission des Finances du lundi 13 avril 2015.

4. RAPPORTS DE COMMISSIONS

– Aménagement du mardi 17 mars 2015

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter le rapport.

À l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Aménagement du mardi 17 mars 2015.

M. le Président annonce que le 1^{er} encadré fait l'objet d'une résolution qui sera proposée au vote au point 6 de l'ordre du jour.

Corsier-Port : rampe de mise à l'eau

M. le Président demande au rapporteur, M. Wenger, de lire le préavis de la commission relatif à la rampe de mise à l'eau à Corsier-Port.

Après lecture du préavis, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui approuvent le projet de réalisation d'une rampe de mise à l'eau à Corsier-Port tel que présenté dans le projet intitulé « Epuisoir », lèvent la main. »

À l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le projet de réalisation d'une rampe de mise à l'eau à Corsier-Port tel que présenté dans le projet intitulé « Epuisoir ».

M. le Président passe au rapport suivant.

– Routes et infrastructures du mardi 31 mars 2015

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Il donne la parole à M. Stawarz.

M. Stawarz revient sur la première information présentée dans le chapitre « Divers » et le fait qu'une lampe ne fonctionne pas au chemin de Charvel. Il précise que cette lampe fonctionne par intermittence, ce qui est dangereux vu qu'elle est à la sortie de la Tranchée où les voitures ont tendance à accélérer. Cette lampe doit éclairer un passage piéton. Il espère qu'il n'y aura pas de mort à cet endroit ! Il faut prévenir les SIG qu'ils viennent s'assurer du bon fonctionnement de cette lampe.

M. le Président donne la parole à Mme de Planta.



Mme de Planta prend note. Elle sait que M. Vermot a pris contact avec M. Stawarz à ce propos et qu'un échange de correspondance a déjà eu lieu... mais puisque le problème persiste elle va s'assurer que la Commune écrive aux SIG.

Comme il n'y a pas d'autres interventions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter le rapport.

À l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Routes et infrastructures du mardi 31 mars 2015.

M. le Président annonce que l'encadré relatif au reprofilage de différents chemins fait l'objet d'une délibération qui sera traitée au point 5.

Proposition de l'ATE : mobilité scolaire

M. le Président demande au rapporteur, M. Curtet, de lire le préavis de la commission relatif à la proposition de l'ATE au sujet de la mobilité.

Après lecture du préavis, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : «Que celles et ceux qui approuvent la proposition faite par l'ATE de réaliser un bilan de mobilité scolaire pour la période 2015-2016, lèvent la main. »

À l'unanimité (18 non), le Conseil municipal refuse la proposition faite par l'ATE de réaliser un bilan de mobilité scolaire pour la période 2015-2016.

M. le Président précise que cette question sera reconsidérée lors de l'établissement du budget 2016. Il passe à la décision suivante.

Éléments de modération supplémentaires aux chemins du Port-de-Bellerive et de Relion

M. le Président demande au rapporteur, M. Curtet, de lire le préavis de la commission relatif à l'installation d'éléments de modération supplémentaires aux chemins de Port-de-Bellerive et de Relion.

Après lecture du préavis, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : «Que celles et ceux qui approuvent l'installation d'éléments de modération supplémentaires au chemin du Port-de-Bellerive et au chemin de Relion, lèvent la main. »

À l'unanimité (18 non), le Conseil municipal refuse d'installer des éléments de modération supplémentaires au chemin du Port-de-Bellerive et au chemin de Relion.

M. le Président passe au rapport suivant.

– **Conjointe Bâtiments et logement et Finances du mardi 14 avril 2015**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter le rapport.

À l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le rapport des commissions Bâtiments et logement et Finances du 14 avril 2015.

M. le Président annonce que toutes les décisions de ce rapport se rapportent aux délibérations qui vont être votées au point 5.



– **Scolaire du mardi 21 avril 2015**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter le rapport.

À l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Scolaire du mardi 21 avril 2015.

M. le Président annonce que toutes les décisions de ce rapport se rapportent aux délibérations qui vont être votées au point 5.

5. PROJETS DE DELIBERATIONS

15-04 : Proposition du Conseil administratif destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à augmenter les emprunts totalisant, au 31 décembre 2014, CHF 7'935'500 contractés pour la construction du bâtiment N°6 sur la parcelle N°8782 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la Fondation, par un emprunt complémentaire à concurrence de CHF 3'064'500 garanti par la Commune, qui sera affecté au financement d'études et d'investissements dans le cadre du développement de la Zone Industrielle et Artisanale de la Pallanterie.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 15-04. Il précise que le Président vote.

À l'unanimité (19 oui, le Président a voté), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 15-04 destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à augmenter les emprunts totalisant, au 31 décembre 2014, CHF 7'935'500 contractés pour la construction du bâtiment N°6 sur la parcelle N°8782 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la Fondation, par un emprunt complémentaire à concurrence de CHF 3'064'500 garanti par la Commune, qui sera affecté au financement d'études et d'investissements dans le cadre du développement de la Zone Industrielle et Artisanale de la Pallanterie.

M. le Président demande à M. Curtet de lire la délibération 15-04.

Après lecture de la délibération et, comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 15-04 : « Que celles et ceux qui approuvent d'autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à augmenter les emprunts totalisant, au 31 décembre 2014, CHF 7'935'500 contractés pour la construction du bâtiment N°6 sur la parcelle N°8782 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la Fondation, par un emprunt complémentaire à concurrence de CHF 3'064'500 garanti par la Commune, qui sera affecté au financement d'études et d'investissements dans le cadre du développement de la Zone Industrielle et Artisanale de la Pallanterie, lèvent la main. »

À l'unanimité (19 oui, le Président a voté), le Conseil municipal approuve la délibération 15-04 destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à augmenter les emprunts totalisant, au 31 décembre 2014, CHF 7'935'500 contractés pour la construction du bâtiment N°6 sur la parcelle N°8782 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la Fondation, par un emprunt complémentaire à concurrence de CHF 3'064'500 garanti par la Commune, qui sera affecté au financement d'études et d'investissements dans le cadre du développement de la Zone Industrielle et Artisanale de la Pallanterie.

M. le Président remercie l'assemblée et passe à la délibération suivante.



15-05 : Proposition du Conseil administratif destinée d'une part, à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à contracter un emprunt de CHF 22'000'000 pour construire un bâtiment et un parking souterrain sur la parcelle dite P9, N°1644 de la commune de Meinier, sise au ch. de la Pallanterie 8, propriété de la Fondation et, d'autre part, à accorder un cautionnement solidaire à la Fondation de CHF 11'000'000 par la commune de Collonge-Bellerive étant précisé que la commune de Meinier accordera également un cautionnement solidaire à la Fondation pour le même montant.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Il donne la parole à M. Curtet.

M. Curtet demande si la commune de Meinier s'est déjà prononcée sur cette délibération, quelle est sa position ?

M. le Président donne la parole à M. Goehring.

M. Goehring répond que cette délibération a été votée lors de la séance du Conseil municipal de Meinier, le jeudi 23 avril 2015 et a été acceptée à l'unanimité.

M. le Président demande s'il y a d'autres interventions concernant ce point. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 15-05. Il précise que le Président vote.

À l'unanimité (19 oui, le Président a voté), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 15-05 destinée d'une part, à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à contracter un emprunt de 22'000'000 F pour construire un bâtiment et un parking souterrain sur la parcelle dite P9, N° 1644 de la commune de Meinier, sise au ch. de la Pallanterie 8, propriété de la Fondation et, d'autre part, à accorder un cautionnement solidaire à la Fondation de 11'000'000 F par la commune de Collonge-Bellerive étant précisé que la commune de Meinier accordera également un cautionnement solidaire à la Fondation pour le même montant.

M. le Président demande à Mme Gautier de lire la délibération 15-05.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 15-05 : « Que celles et ceux qui approuvent d'autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à contracter un emprunt de CHF 22'000'000 pour construire un bâtiment et un parking souterrain sur la parcelle dite P9, N°1644 de la commune de Meinier, sise au ch. de la Pallanterie 8, propriété de la Fondation et, d'autre part, à accorder un cautionnement solidaire à la Fondation de CHF 11'000'000 par la commune de Collonge-Bellerive étant précisé que la commune de Meinier accordera également un cautionnement solidaire à la Fondation pour le même montant, lèvent la main. »

À l'unanimité (19 oui, le Président a voté), le Conseil municipal approuve la délibération 15-05 destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à contracter un emprunt de 22'000'000 F pour construire un bâtiment et un parking souterrain sur la parcelle dite P9, N° 1644 de la commune de Meinier, sise au ch. de la Pallanterie 8, propriété de la Fondation et, d'autre part, à accorder un cautionnement solidaire à la Fondation de 11'000'000 F par la commune de Collonge-Bellerive étant précisé que la commune de Meinier accordera également un cautionnement solidaire à la Fondation pour le même montant.

M. le Président remercie l'assemblée et passe à la délibération suivante.



15-06 : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 400'000 destiné à des interventions de resurfaçage partiel sur les chaussées et les trottoirs des chemins communaux suivants : chemin des Princes, chemin de Mancy, chemin de Trémessaz, chemin de La Californie, ainsi que sur les chemins suivants : chemin des Tattes, chemin des Gotettes, chemin des Prés-Galland, chemin de la Dame, chemin Prudent-Balland et chemin de la Pierre, en coordination avec les travaux planifiés par les Services Industriels de Genève.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 15-06.

À l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 15-06 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 400'000 F destiné à des interventions de resurfaçage partiel sur les chaussées et les trottoirs des chemins communaux suivants : chemin des Princes, chemin de Mancy, chemin de Trémessaz, chemin de La Californie, ainsi que sur les chemins suivants : chemin des Tattes, chemin des Gotettes, chemin des Prés-Galland, chemin de la Dame, chemin Prudent-Balland et chemin de la Pierre, en coordination avec les travaux planifiés par les Services Industriels de Genève.

M. le Président demande à Mme Hostettler de lire la délibération 15-06.

Après lecture de la délibération et, comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 15-06 : « Que celles et ceux qui approuvent d'autoriser l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 400'000.- destiné à des interventions de resurfaçage partiel sur les chaussées et les trottoirs des chemins communaux suivants : chemin des Princes, chemin de Mancy, chemin de Trémessaz, chemin de La Californie, ainsi que sur les chemins suivants : chemin des Tattes, chemin des Gotettes, chemin des Prés-Galland, chemin de la Dame, chemin Prudent-Balland et chemin de la Pierre, en coordination avec les travaux planifiés par les Services Industriels de Genève, lèvent la main. »

M. le Président donne la parole à M. Kaelin

M. Kaelin demande pourquoi les chemins sont mentionnés dans deux énumérations différentes : les chemins communaux d'une part et les chemins « suivants » d'autre part ?

Mme Viquerat intervient. Selon elle, la différence tient au fait que certains chemins seront traités en coordination avec des travaux réalisés par les SIG et les autres chemins seront traités uniquement par la Commune.

Mme de Planta précise qu'il s'agit de tronçons de chemins... il n'y a pas de qualifications particulières selon elle. Mais si M. Kaelin le souhaite, il est possible de modifier l'encadré.

M. Kaelin ne propose pas de modifier la décision, il voulait juste comprendre pourquoi elle avait été rédigée de cette façon.

Mme de Planta reprend la parole pour préciser qu'il semble, en effet, que la deuxième liste des chemins semble être liée à la planification des travaux réalisés par les SIG. Il aurait fallu préciser que « ces travaux seront planifiés avec les SIG » avant de mentionner ces chemins (soit, les chemins « suivants »...).

M. le Président passe au vote de la délibération 15-06.



À l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 15-06 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 400'000 F destiné à des interventions de resurfaçage partiel sur les chaussées et les trottoirs des chemins communaux suivants : chemin des Princes, chemin de Mancy, chemin de Trémessaz, chemin de La Californie, ainsi que sur les chemins suivants : chemin des Tattes, chemin des Gotettes, chemin des Prés-Galland, chemin de la Dame, chemin Prudent-Balland et chemin de la Pierre, en coordination avec les travaux planifiés par les Services Industriels de Genève.

M. le Président remercie l'assemblée et passe à la délibération suivante.

15-07 : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 270'000 destiné à l'acquisition et la mise en œuvre d'une intervention artistique proposée par le Musée d'art moderne et contemporain de Genève (MAMCO), composée de différentes affiches, au giratoire sis au carrefour de la route de Thonon des chemins des Tattes et du Petray, sur la parcelle DP 8381 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de l'Etat de Genève.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 15-07.

À l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 15-07 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 270'000 F destiné à l'acquisition et la mise en œuvre d'une intervention artistique proposée par le Musée d'art moderne et contemporain de Genève (MAMCO), composée de différentes affiches, au giratoire sis au carrefour de la route de Thonon des chemins des Tattes et du Petray, sur la parcelle DP 8381 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de l'Etat de Genève.

M. le Président demande à Mme Gautier de lire la délibération 15-07.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 15-07 : « Que celles et ceux qui approuvent l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 270'000.- destiné à l'acquisition et la mise en œuvre d'une intervention artistique proposée par le Musée d'art moderne et contemporain de Genève (MAMCO), composée de différentes affiches, au giratoire sis au carrefour de la route de Thonon des chemins des Tattes et du Petray, sur la parcelle DP 8381 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de l'Etat de Genève, lèvent la main. »

Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve la délibération 15-07 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 270'000 F destiné à l'acquisition et la mise en œuvre d'une intervention artistique proposée par le Musée d'art moderne et contemporain de Genève (MAMCO), composée de différentes affiches, au giratoire sis au carrefour de la route de Thonon des chemins des Tattes et du Petray, sur la parcelle DP 8381 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de l'Etat de Genève.

M. le Président donne la parole à M. Curtet.

M. Curtet demande s'il y a une différence de signification entre les termes suivants qui apparaissent sur cette délibération ou sur la précédente : « dès l'année 2016 » ou dès « l'an 2016 » ?

Il ne semble pas.

M. le Président remercie l'assemblée et passe à la délibération suivante.



15-08 : Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 21'900'000, destiné à la réalisation de la première étape de la construction d'un immeuble comprenant 17 logements, trois surfaces commerciales, ainsi qu'un parking souterrain public et privé au centre du village (projet dit du Quadrilatère) ; constitution de servitudes, désaffectation du domaine public communal et divisions parcellaires portant sur les parcelles Nos 4195, 6615, 6616, 6617, 7397, 8045 et dp 8408 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président donne la parole à M. Goehring.

M. Goehring souhaite faire un amendement à cette délibération. Au point 3, il s'agit de modifier le montant mentionné en corrigeant CHF 21'400'000.- en CHF 21'900'000.-.

M. Goehring explique que ce changement est dû au fait que les intérêts de l'emprunt sont pris en compte dans ce montant. Il faut payer ces intérêts avec l'emprunt lui-même.

M. le Président fait voter l'amendement proposé par M. Goehring : « Que celles et ceux qui acceptent l'amendement proposé par M. Goehring, soit au point 3 de la délibération 15-08 : d'autoriser le Conseil administratif de recourir à l'emprunt pour financer ce projet à concurrence de CHF 21'900'000.- lèvent la main. ».

À l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'amendement proposé par M. Goehring, soit au point 3 de la délibération 15-08 : « d'autoriser le Conseil administratif de recourir à l'emprunt pour financer ce projet à concurrence de 21'900'000 F »

M. le Président demande s'il y a d'autres questions ou remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 15-08. Il précise que le Président vote.

À l'unanimité (19 oui, le Président a voté), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 15-08 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 21'900'000 F, destiné à la réalisation de la première étape de la construction d'un immeuble comprenant 17 logements, trois surfaces commerciales, ainsi qu'un parking souterrain public et privé au centre du village (projet dit du Quadrilatère) ; constitution de servitudes, désaffectation du domaine public communal et divisions parcellaires portant sur les parcelles N^{os} 4195, 6615, 6616, 6617, 7397, 8045 et dp 8408 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président demande à M. Curtet de lire la délibération 15-08.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 15-08 : « Que celles et ceux qui approuvent l'ouverture d'un crédit d'engagement de CHF 21'900'000.-, destiné à la réalisation de la première étape de la construction d'un immeuble comprenant 17 logements, trois surfaces commerciales, ainsi qu'un parking souterrain public et privé au centre du village (projet dit du Quadrilatère) ; constitution de servitudes, désaffectation du domaine public communal et divisions parcellaires portant sur les parcelles N^{os} 4195, 6615, 6616, 6617, 7397, 8045 et dp 8408 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive, lèvent la main. »



À l'unanimité (19 oui, le Président a voté), le Conseil municipal approuve la délibération 15-08 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 21'900'000 F, destiné à la réalisation de la première étape de la construction d'un immeuble comprenant 17 logements, trois surfaces commerciales, ainsi qu'un parking souterrain public et privé au centre du village (projet dit du Quadrilatère) ; constitution de servitudes, désaffectation du domaine public communal et divisions parcellaires portant sur les parcelles N^{os} 4195, 6615, 6616, 6617, 7397, 8045 et dp 8408 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M. Thorens tient à dire un mot pour féliciter l'assemblée pour ce vote unanime.

Ce vote n'est pas anodin et représente beaucoup de travail. M. Thorens rappelle que ce projet a débuté en 2007 et qu'il a donc fallu huit ans pour arriver au vote de ce crédit de construction. Derrière cette décision, il y a l'immense travail réalisé par la commission Bâtiments et logement ; il y a eu, en effet, de nombreux retours du dossier en commission. Il en est de même pour la commission des Finances. Ce fut également un très gros travail pour l'administration communale. Bravo ! Nous sommes donc au début de la construction du Quadrilatère et espérons que ce chantier sera terminé en avril 2018. Merci.

M. le Président remercie M. Thorens et donne la parole à M. Nordmann.

M. Nordmann tient à rappeler, comme il est mentionné au point 12, qu'il y aura la création d'une fondation immobilière et que, très probablement, ce bien sera transféré à la fondation avant sa construction. Il précise donc que ce qui est mentionné au point 5, soit que ce bien serait porté à l'actif de la Commune, ne sera peut-être valable que pour une courte période.

Comme il n'y a plus d'interventions, **M. le Président** remercie l'assemblée et passe au point suivant.

6. PROJET DE RESOLUTION

Résolution 15-03 : Proposition relative à la modification des limites de zone visant l'extension de la Zone Industrielle et Artisanale de la Pallanterie (ZIAP).

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette résolution.

Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette résolution 15-03.

À l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la résolution 15-03 relative à la modification des limites de zone visant l'extension de la Zone Industrielle et Artisanale de la Pallanterie (ZIAP).

M. le Président demande à Mme Lapaire de lire la résolution 15-03.

Après lecture de la résolution et, comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la résolution 15-03: « Que celles et ceux qui approuvent la modification des limites de zone visant l'extension de la Zone Industrielle et Artisanale de la Pallanterie (ZIAP), lèvent la main. »

À l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la résolution 15-03 relative à la modification des limites de zone visant l'extension de la Zone Industrielle et Artisanale de la Pallanterie (ZIAP).

M. le Président donne la parole à Mme le Maire.

Mme de Planta remercie l'assemblée pour ce vote. Elle rappelle que, par ce vote, le Conseil municipal donne un signal fort concernant le projet d'extension de la zone industrielle et artisanale



de La Pallanterie. Il s'agit d'un vaste chantier qui sera probablement le projet le plus important de la prochaine législature. Merci encore pour ce soutien. Il faut espérer que la demande de déclassement soit accueillie favorablement par le Grand-Conseil.

M. le Président remercie Mme le Maire et donne la parole à M. Nordmann.

M. Nordmann a une question importante concernant le vote qui vient d'être fait. La nouvelle recommandation des Autorités fédérales se rapportant au déclassement de la zone agricole risque-t-elle d'avoir un effet sur le déclassement prévu dans le cadre du développement du projet de la fondation de La Pallanterie ? Ce projet n'est-il pas concerné par ce changement de vision ?

M. le Président donne la parole à Mme de Planta.

Mme de Planta reconnaît que cette question est pertinente, il s'agit d'un point sensible lié à toute prochaine demande de déclassement de la zone agricole. Aujourd'hui, tout ce qui est sujet au déclassement de zone agricole sera l'objet de grandes discussions, ce qui aura des répercussions sur la densification des zones bâties. Il faudra être très attentif à ces questions. Concernant son projet, le comité de La Pallanterie a été auditionné la semaine dernière par la commission d'urbanisme (le même jour où a paru dans la Tribune de Genève un article traitant de la zone agricole). Le dossier est très bien documenté. Pour l'instant, l'accueil auprès du Canton est très favorable. Il faut dire qu'il est désormais nécessaire de soutenir un projet d'agrandissement de zone industrielle et artisanale sur la rive gauche, d'autant plus si cette zone existe déjà, ce projet a du sens.

Mme de Planta craint plutôt que des exigences précises soient fixées concernant la densification des bâtiments. Elle pense que la discussion risque de porter plutôt sur cette question.

M. le Président remercie l'assemblée et passe au point suivant.

7. PROJET DE MOTION

M15-02 : Réhabilitation d'un tronçon de collecteur d'eaux claires de la route d'Hermance.

M. le Président donne la parole à Mme de Planta pour introduire le sujet de cette motion.

Mme de Planta explique qu'il s'agit, encore une fois, d'une motion dite « d'opportunité » comme fréquemment quand il s'agit des routes. En effet, lorsque les services cantonaux réalisent des travaux, la Commune essaie de s'aligner et de se coordonner afin d'éviter l'ouverture répétée de fouilles au même endroit.

Le service des routes cantonales a prévu de poser, en 2016, un revêtement phono absorbant sur le secteur situé entre le chemin de Mancy et le chemin de St-Maurice. Par conséquent, les SIG sont prêts à intervenir dès le mois de juillet 2015 pour réaliser des travaux sur les réseaux d'eau potable et de gaz. Ces travaux vont durer 7 mois. Sur ce même tronçon, la Commune doit faire des travaux sur le réseau secondaire (réseau à la charge des communes) : il s'agit de remettre en état les chambres 618 et 619 du collecteur d'eau claire de la route d'Hermance.

Il est donc proposé d'intervenir en même temps que les travaux des SIG, afin des raisons évidentes d'économies de coûts ainsi que pour minimiser les nuisances des travaux.

Mme de Planta propose donc à M. le Président d'inviter le Conseil municipal à renvoyer cette motion à la commission Routes et infrastructures puis à la commission des Finances.

M. le Président remercie Mme le Maire et demande s'il y a des questions ou des interventions concernant cette motion. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette motion M15-02.



À l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la motion M15-02 relative à la réhabilitation d'un tronçon de collecteur d'eaux claires de la route d'Hermance.

M. le Président demande à Mme Gautier de lire la motion M15-02.

Après lecture de la motion et, comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la motion M15-02 : «Que celles et ceux qui approuvent la motion M15-02, relative à lèvent la main.»

À l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte la motion M15-02 relative à la réhabilitation d'un tronçon de collecteur d'eaux claires de la route d'Hermance.

M. le Président précise que cette motion sera renvoyée en commission des Routes et infrastructures. Il passe ensuite au point suivant.

8. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président demande s'il y a des questions pour le Conseil administratif. Il donne la parole à M. Curtet.

M. Curtet demande s'il est possible d'enlever les niches qui ont été installées sur plusieurs fontaines de la Commune, il pense que la neige ne devrait plus tomber...

M. le Président donne la parole à Mme de Planta.

Mme de Planta répond qu'elle s'est faite la même réflexion en passant à côté d'une fontaine. Elle ajoute qu'il y a parfois des choses qui surprennent, à l'image des piquets à neige...lorsqu'on installe les parasols sur la place du Vieux-Vésenaz et que les piquets à neige sont encore aux bords des routes ! Mme de Planta confirme qu'elle partage le point de vue de M. Curtet.

M. le Président donne la parole à M. Hainaut.

M. Hainaut a une question pour la Conseillère administrative chargée des routes et des infrastructures. Les campagnes sont une bonne occasion de rencontrer des communiers qui font part de leurs appréciations de la Commune. Il a donc eu l'occasion de s'entretenir avec différentes personnes qui habitent dans le secteur du chemin du Clos-Alpestre. Ils ont parlé de la réfection de la chaussée de ce chemin. En fait, les trottoirs de ce chemin étaient surélevés avant les nouveaux aménagements et ils ont été abaissés au niveau de la chaussée. Certes, ils ont été agrandis, mais ils ne sont plus vraiment des trottoirs car ils ne protègent plus véritablement les piétons. Comme ce chemin est relativement étroit, lorsque des voitures se croisent, elles empiètent largement sur le domaine des piétons. D'autre part, lorsque les voitures s'engagent depuis la route de La-Capite, en venant de La Pallanterie, elles mordent également sur le trottoir au moment de s'engager sur le chemin du Clos-Alpestre.

Il n'est pas question de remettre en cause les aménagements qui ont été faits, mais (M. Hainaut est allé le constater sur place) il faut avouer que cette manière de préparer la chaussée se prête davantage à une « zone 20 km », qui laisse une priorité aux piétons, qu'à des chemins comme celui du Clos-Alpestre. Même avec une limitation à 30km/h, ce chemin reste une voie de circulation ordinaire.

M. Hainaut aimerait savoir si d'autres aménagements de ce type sont prévus prochainement et il voulait attirer l'attention des membres de la commission Routes et infrastructures afin qu'ils tirent profit de cette expérience et que l'on s'interroge sérieusement sur ce qui convient le mieux aux piétons soit un trottoir plus large, au niveau de la chaussée ou un trottoir plus étroit, surélevé et qui permette au piéton de ne pas être là où passent les voitures. Merci.



M. le Président donne la parole à Mme de Planta.

Mme de Planta note, en plaisantant, qu'il est plus facile d'être populaire lorsque l'on a la charge du Social et de la Culture plutôt que ceux des Routes et de l'Aménagement. Le dicastère des Routes est certainement celui qui reçoit le plus de courriers de réclamations !

Mme de Planta répond que toutes ces questions ont été traitées en commission et qu'il s'agit de choix et d'arbitrages. La Commune était autrefois exclusivement rurale, donc les trottoirs étaient inexistantes. Avec le développement de notre territoire communal et son urbanisation, des quartiers de villas sont nés mais les chemins sont restés étroits, ce qui ne permet pas de les aménager comme on le souhaiterait.

Le problème du chemin du Clos-Alpestre avait été étudié de façon approfondie en commission Routes et infrastructures. Les interventions ont été faites pour répondre à la demande des riverains qui se plaignaient que les trottoirs étaient dangereux, à cause de leur largeur insuffisante. Ils faisaient effectivement 60 cm de large, les poussettes ne pouvaient pas croiser et des véhicules avaient pris l'habitude d'y stationner. Le statu quo aurait pu être maintenu mais ce n'était pas souhaitable. Le chemin aurait pu être mis à sens unique, mais cette mesure n'est généralement pas appréciée de la population.

La solution qui a été adoptée aurait dû satisfaire tout le monde, pour autant que les règles soient respectées et principalement la limitation de la vitesse des véhicules à 30km/h.

Mme de Planta pense que si tout le monde était discipliné, le système mis en place fonctionnerait. Les mesures mises en place ont été recommandées par des ingénieurs spécialistes de la mobilité et ont fait l'objet d'une autorisation de construire. Il ne faut pas oublier la réflexion technique qui est derrière ces aménagements. Pour contenter tout le monde, piétons et véhicules, il a fallu faire des trottoirs larges avec une bordure abaissée pour permettre aux voitures de croiser.

Il n'y a plus de stationnements dans le chemin. Sous cet aspect, l'exercice est réussi !

En effet, cette cohabitation n'est peut-être pas très heureuse ; en ce qui concerne les questions de modérations de trafic, les décisions prises ne font jamais l'unanimité.

Au chemin du Clos-Alpestre, la visibilité est excellente vu que ce chemin est parfaitement droit. Comme deux carrefours surélevés ont été ajoutés comme mesures de ralentissement, les membres de la commission des Routes et infrastructures avaient jugé le projet satisfaisant.

Il faudra peut-être relancer le débat lors d'une séance de la commission des Routes et infrastructures pour analyser ce type d'aménagement et définir s'il pourrait s'adapter ou pas à d'autres projets futurs.

M. le Président donne la parole à Mme Lapaire.

Mme Lapaire intervient à propos des luminaires et suite aux remarques de plusieurs personnes. Il semble que de nombreux lampadaires, situés sur le parking de l'épicentre, ne fonctionnent pas depuis plusieurs mois. Ces luminaires sont-ils contrôlés et serait-il possible de remédier à ce dysfonctionnement pour le confort des personnes qui se rendent aux spectacles de l'épicentre ? Merci.

Mme de Planta prend note et transmettra cette information au service technique. Elle encourage les membres de l'assemblée à faire part de ce genre d'information utile et remercie Mme Lapaire. Il est possible d'être très réactif dans cette commune mais il n'est pas évident de tout contrôler, jusqu'à chaque ampoule du territoire... pourtant il est important que les lieux publics soient bien éclairés.

M. le Président donne la parole à M. Nordmann.

M. Nordmann prévient l'assistance que sa question est la question la plus passionnante qu'il ait posée durant cette législature : pourquoi le terme « naturalisation » dans l'ordre du jour des



séances du Conseil municipal a toujours été écrit au singulier pendant les quatre ans de cette législature ? Il aimerait une réponse circonstanciée...

Rires

Mme de Planta répond avec humour qu'il s'agit peut-être du terme générique ! Mais elle va demander à ce que cela soit corrigé.

M. le Président donne la parole à M. Curtet.

M. Curtet remercie la personne qui a eu la judicieuse idée (après plus de quatre mois de non-fermeture de la déchetterie de Collonge) d'aller acheter une chaîne et un cadenas pour permettre la fermeture du portail. Il espère que ces frais ne vont pas peser trop lourd sur les comptes de la Commune. Merci de cette grande réactivité !

M. le Président donne la parole à M. Goehring.

M. Goehring enchaîne sur les propos de M. Curtet ; il annonce qu'il vient de recevoir le devis, les travaux vont être réalisés prochainement. Cette barrière sera donc réparée.

M. le Président passe au point suivant.

9. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Président demande si un Conseiller municipal désire intervenir afin de transmettre une communication. Comme ce n'est pas le cas, il passe donc au point suivant de l'ordre du jour.

10. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président donne la parole à Mme le Maire.

Elections 2015

Mme de Planta revient sur les élections. Elle tient à féliciter tous les membres de l'assemblée qui ont participé à ces élections, comme l'a déjà dit M. le Président. Elle aimerait communiquer quelques chiffres intéressants : il y a, à Collonge-Bellerive, 5338 électeurs inscrits, le taux de participation a été de 44,75% et 2365 bulletins rentrés. Ce fut donc une belle élection. Ce fut d'ailleurs intéressant de constater que le local de vote était une véritable ruche dimanche matin, car pour les étrangers qui ont voté, il était important de se rendre au local de vote. La participation n'a jamais été aussi forte ce jour-là, ce qui était fort sympathique. Le résultat est connu de tous et personne n'aura besoin de travailler le 10 mai prochain, vu qu'il n'y aura pas de deuxième tour pour l'exécutif comme dans de nombreuses communes du canton.

Mme de Planta et le Conseil administratif actuel s'en réjouissent et sont prêts à siéger avec ceux qui seront là lors de cette prochaine législature, durant les cinq prochaines années, avec plaisir.

Mme de Planta ajoute que la Commune a fait des émules puisque, parmi le personnel, plusieurs employés ont été candidats dans leurs communes respectives et ont également été élus avec succès. Il s'agit du chef de la voirie, M. Jo Thorens, élu à Presinge ; du chef APM, M. Denis Mégevand, élu à Hermance ; de Mme Monique Ferrari qui va démarrer sa retraite en étant élue à Corsier, ainsi que de Mme Anne Penet qui est près du but puisqu'elle est première viennent-ensuite à Satigny et qu'elle a des chances d'être élue après le deuxième tour.

Mme de Planta propose d'applaudir tous les futurs élus et rappelle combien il est méritoire de donner du temps pour sa commune.



Applaudissements.

Braderie des commerçants

Mme de Planta rappelle que le mois d'avril a été chargé en activités. La braderie des commerçants a toujours du succès. Chaque année, la demande est faite à la Mairie d'étendre la zone de festivités. Les gens ont beaucoup de plaisir à y participer.

Collonge-Café

Mme de Planta fait part du grand plaisir qu'elle a eu à l'inauguration de cette belle auberge communale. Cette activité démarre d'ailleurs sur les chapeaux-de-roues, l'auberge est presque complète tous les soirs. Il s'agit d'un beau succès, bravo aux gérants !

Mme de Planta annonce que le repas de fin de législature, fixé au 27 mai 2015, aura lieu au Collonge-Café, à 19h30. Tous les élus y sont conviés avec leurs conjoints.

Mme de Planta annonce également qu'un autre repas aura lieu au mois de juin, à l'occasion du début de la prochaine législature.

Délégation à Bâle le 28 avril 2015 des autorités de la commune de Collonge-Bellerive dans le cadre de l'action « Genève à la rencontre des Suisses » liée aux manifestations du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération

Mme de Planta annonce, pour ceux qui vont à Bâle le 28 avril, que le train passera par Berne suite au récent déraillement à Daillens. Le rendez-vous est fixé à 7h00 sous l'horloge dans la halle centrale de la gare Cornavin. Une magnifique délégation se déplace à Bâle, Mme de Planta en est très heureuse. Le président de la Fondation pour Genève, lui a confié que Genève avait été très bien représentée lors des premières étapes et que ce furent des moments très sympathiques. Le bus a un franc succès, son parcours peut être suivi chaque jour dans la Tribune de Genève. Ce fut une belle initiative de sortir les genevois du bout du lac et de les conduire à la rencontre des suisses.

Mme de Planta annonce que l'on retrouvera à Bâle le Maire de Genève, M. Sami Kanaan ainsi que du Conseiller d'Etat M. Serge Dal Busco.

Mme le Maire a terminé ses communications.

M. le Président remercie Mme de Planta et donne la parole à M. Goehring.

Statistiques de ventes des cartes journalières CFF

M. Goehring annonce qu'à la fin du mois de mars, on enregistrait un léger boni de CHF 594.- et que le pourcentage des cartes non-vendues s'élevait à 2%.

Inauguration du Wake câble 2 mai 2015

M. Goehring annonce que cet événement aura lieu le samedi 2 mai dès 11h00 avec la partie officielle. A 18h00, aura lieu la soirée pour les 20 ans du club.

Marathon de Genève 3 mai 2015

M. Goehring attire l'attention des membres de l'assemblée sur le fait que le marathon passera par la Commune (route de la Capite, Trois-huit, chemin des Gotettes, chemin des Tattes, chemin de la Californie, chemin de Trémessaz, chemin des Rayes et chemin du Vieux-Vésenaz). La circulation sera donc très perturbée le dimanche 3 mai.

« Portes ouvertes » des sapeurs-pompiers de Collonge-Bellerive 6 juin

M. Goehring annonce que la Compagnie des Sapeurs-Pompiers de Collonge-Bellerive organise, samedi 6 juin, de 10h00 à 12h00, une matinée « portes ouvertes » avec différentes démonstrations à l'école de Collonge, 110 route d'Hermance.



M. Goehring a terminé ses communications.

M. le Président remercie M. Goehring et donne la parole à M. Thorens.

Collaboration de la fanfare

M. Thorens apporte une réponse à la question de M. Stawarz concernant la fanfare et sa collaboration avec la fanfare de Montriond. Aucune collaboration future n'est prévue avec cette fanfare, mais il est possible que la fanfare de Collonge organise un évènement avec la fanfare de Taninges en 2016. Cependant, aucune collaboration n'est prévue à l'occasion du 90^{ème} anniversaire de la fanfare.

Imany à l'épicentre 2 mai 2015

M. Thorens rappelle que la chanteuse Imany chantera samedi 2 mai, à 20h30 à l'épicentre. Ce concert est déjà complet.

Spectacle de la lauréate de la bourse culturelle à l'épicentre le 16 mai 2015

M. Thorens annonce que la lauréate de la bourse culturelle 2014, Mme Nathalie Pierrehumbert, présentera son spectacle « Libre » le samedi 16 mai, à l'épicentre, à 20h00. Ce soir-là, les Conseillers administratifs seront en voyage avec les Maires du canton donc la Commune sera représentée par Mme Reymond.

Information sur les AIMP pour le restaurant scolaire et la crèche

M. Thorens annonce que le prestataire du restaurant scolaire a été nommé : il s'agit de la société Novae Restauration SA qui commencera son activité sur la Commune dès le mois d'août 2015.

M. Thorens ajoute, concernant la crèche, que l'appel d'offres publiques est en cours.

M. Thorens a terminé ses communications.

M. le Président remercie les membres du Conseil administratif.

Il prie le public et les Conseillers administratifs de quitter la salle afin de laisser les Conseillers municipaux procéder au traitement des demandes de naturalisation qui doivent avoir lieu à huis-clos.

Le public est attendu à la salle des commissions où les Conseillers municipaux se rendront au terme de la séance pour l'habituelle verrée.

11. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

Seize dossiers de naturalisation sont traités.

M. le Président remercie la Conseil municipal et lève la séance à 22h35.

Collonge-Bellerive, le 27 avril 2015.



Législature 2011-2015
Délibération 15-04
Séance du 27 avril 2015

Proposition du Conseil administratif destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à augmenter les emprunts totalisant, au 31 décembre 2014, 7'935'500 F contractés pour la construction du bâtiment N°6 sur la parcelle N°8782 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la Fondation, par un emprunt complémentaire à concurrence de 3'064'500 F garanti par la Commune, qui sera affecté au financement d'études et d'investissements dans le cadre du développement de la Zone Industrielle et Artisanale de la Pallanterie.

Conformément à l'article 30, al. 1, lettres g) et h), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et à l'article 13 des statuts de la Fondation des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (ci-après la Fondation) adoptés par les communes de Meinier et Collonge-Bellerive en décembre 1995,

vu la délibération « b » du Conseil municipal du 17 mars 1997, approuvée par arrêté du Conseil d'Etat le 3 septembre 1997, relative à l'autorisation à la Fondation de contracter un emprunt d'un montant de 8'765'000 F garanti par la commune de Collonge-Bellerive sur la future parcelle N°8782, dans le but de construire le bâtiment N°6, et que le solde, au 31 décembre 2014, de cet emprunt après amortissement s'élève à 6'135'500 F,

vu la délibération « d » du Conseil municipal du 30 avril 2001, approuvée par arrêté du Conseil d'Etat le 24 octobre 2001, relative à l'autorisation à la Fondation de contracter un emprunt complémentaire d'un montant de 1'995'435 F, garanti par la commune de Collonge-Bellerive et vu que le solde, au 31 décembre 2014, de cet emprunt après amortissement s'élève à 1'800'000 F,

vu la délibération 13-16 du 23 septembre 2013 relative au renouvellement de ces deux emprunts et de leur cautionnement,

vu la cédula hypothécaire P.J.2005/593/0 d'une valeur de 11'000'000 F en possession de la commune de Collonge-Bellerive grevant l'immeuble N°8782 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la Fondation, garantie des engagements de la Commune en faveur de la Fondation,

vu la valeur, au 31 décembre 2014, au bilan de la Fondation du bâtiment N°6 sis sur la parcelle N°8287, route de Compois 6, s'élevant à 8'584'541 F et sa valeur d'expertise de 13'400'000 F (évaluation BCGE du 13 octobre 2014),

vu la volonté de la Fondation précisée dans son exposé des motifs du 19 mars 2015, d'augmenter la capacité de financement du bâtiment P6, parcelle N°8782 de la commune de Collonge-Bellerive à hauteur de l'hypothèque afin de pouvoir financer des études et des investissements dans le cadre du développement de la zone industrielle et artisanale,

vu le rapport de la commission des Finances du 14 avril 2015,

à la demande du Conseil de la Fondation et sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité, par 19 oui (le Président a voté)



1. D'autoriser la Fondation des Terrains Industriels et Artisanaux de La Pallanterie à augmenter les emprunts totalisant, au 31 décembre 2014, 7'935'500 F contractés pour la construction du bâtiment N°6 sur la parcelle N°8782 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la Fondation, par un emprunt complémentaire à concurrence de 3'064'500 F, soit à hauteur de la cédule hypothécaire de 11'000'000 F en possession de la Commune. Cet emprunt sera affecté au financement d'études et d'investissements dans le cadre du développement de la Zone Industrielle et Artisanale de la Pallanterie.
2. D'accepter que la commune de Collonge-Bellerive apporte son cautionnement à cet emprunt qui sera mentionné au pied du bilan de la commune de Collonge-Bellerive.
3. De donner tout pouvoir au Conseil de la Fondation et au Conseil administratif pour signer les actes et pièces en relation avec l'opération susmentionnée.



Législature 2011-2015
Délibération 15-05
Séance du 27 avril 2015

Proposition du Conseil administratif destinée d'une part, à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à contracter un emprunt de 22'000'000 F pour construire un bâtiment et un parking souterrain sur la parcelle dite P9, N° 1644 de la commune de Meinier, sise au ch. de la Pallanterie 8, propriété de la Fondation et, d'autre part, à accorder un cautionnement solidaire à la Fondation de 11'000'000 F par la commune de Meinier et du même montant par la commune de Collonge-Bellerive.

Conformément à l'article 30, al. 1, lettres g) et h), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et à l'article 13 des statuts de la Fondation des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (ci-après la Fondation) adoptés par les communes de Meinier et de Collonge-Bellerive en décembre 1995,

vu l'exposé des motifs annexé, indiquant en substance l'opportunité et la nécessité de finaliser le développement de la zone actuelle en construisant un bâtiment sur la parcelle dite P9 de la Fondation incluant un parking souterrain, afin de répondre aux besoins en locaux des artisans et entreprises de la région, ainsi que de places de stationnement pour les utilisateurs du bâtiment P9, comme pour les entreprises de la zone actuelle,

vu l'intérêt économique pour la Fondation de développer pour son compte ce projet dans le cadre de son plan financier et de ses développements futurs,

vu que la Fondation sollicite l'autorisation de contracter un emprunt à hauteur de 22'000'000 F pour réaliser ce bâtiment et son parking souterrain,

vu que l'octroi de ce crédit par les banques est conditionné à l'établissement par les communes de Meinier et de Collonge-Bellerive, d'un cautionnement solidaire, à proportions égales,

vu que la commune de Collonge-Bellerive intervient en dérogation de l'article 13 des statuts de la Fondation qui précise notamment que les emprunts et gages immobiliers doivent être approuvés par la commune sur laquelle se trouvent les immeubles concernés par les actes,

vu la résolution R 14-04 relative à l'installation de la voirie de la commune de Collonge-Bellerive sur la parcelle N° 1644 de la commune de Meinier, propriété de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie, votée à l'unanimité par le Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive lors de sa séance du 15 décembre 2014,

vu la présentation des projets de développement de la Fondation par ses représentants, lors de la séance de la commission des Sports du 21 mai 2013, du Conseil municipal du 12 mai 2014 et de la séance conjointe des commissions Aménagement et Finances du 21 janvier 2015,

vu les rapports de la commission Aménagement des 11 mars et 11 novembre 2014, de la commission Sports du 21 mai 2013 et de la séance conjointe des commissions Aménagement et Finances du 21 janvier 2015,

vu le rapport de la commission des Finances du 14 avril 2015,

à la demande du Conseil de la Fondation et sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité, par 19 oui (le Président a voté)



1. D'autoriser, en dérogation de l'article 13 des statuts de la Fondation, la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à contracter un emprunt de 22'000'000 F pour la construction du bâtiment "P9" et d'un parking souterrain sur la parcelle N° 1644 de la commune de Meinier, propriété de la Fondation, ce bâtiment étant prévu pour une mise à disposition, sous forme de vente ou de location, en priorité à des artisans ou entreprises de la Commune de Meinier et de Collonge-Bellerive, ou de la région.
2. D'accorder, en dérogation à l'article 13 des statuts de la Fondation, un cautionnement solidaire de 11'000'000 F à la Fondation, étant précisé que la commune de Meinier accordera également un cautionnement solidaire à la Fondation pour le même montant, afin de lui permettre d'obtenir le crédit nécessaire à la réalisation de ce projet.
3. D'accepter que ce cautionnement figure au pied du bilan de la commune de Collonge-Bellerive.
4. D'autoriser la Fondation à grever – en 1er rang et sans concours – au moyen de cédules hypothécaires au porteur d'un montant total de 11'000'000 F les feuillets concernés, en faveur de la commune de Collonge-Bellerive et pour le même montant en faveur de la commune de Meinier.
5. Les éléments susmentionnés sont avalisés sous réserve de la révision des statuts de la Fondation dans les 18 mois, en particulier afin de préciser les conditions relatives à l'octroi de cautionnements par les communes, ainsi que la problématique de double garantie avec cautionnement solidaire.
6. De demander, vu le caractère d'utilité publique de cette opération, l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.
7. De donner les pouvoirs nécessaires à la Fondation pour signer les actes et pièces relatifs à cette opération.
8. De donner les pouvoirs nécessaires au Conseil administratif pour signer les actes et pièces relatifs à cette opération.



Législature 2011-2015
Délibération 15-06
Séance du 27 avril 2015

Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 400'000 F destiné à des interventions de resurfaçage partiel sur les chaussées et les trottoirs des chemins communaux suivants : chemin des Princes, chemin de Mancy, chemin de Trémessaz, chemin de La Californie, ainsi que sur les chemins suivants : chemin des Tattes, chemin des Gotettes, chemin des Prés-Galland, chemin de la Dame, chemin Prudent-Balland et chemin de la Pierre, en coordination avec les travaux planifiés par les Services Industriels de Genève.

Conformément à l'article 30, al. 1 lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu l'estimation faite par le Département technique communal,

vu les requêtes de demandes d'ouvertures de fouilles et les plans des travaux prévus par les différents services des Services Industriels de Genève (SIG),

vu le rapport de la commission des Routes et infrastructures du 31 mars 2015,

vu le rapport de la commission des Finances du 14 avril 2015,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte

à l'unanimité (18 oui)

1. De procéder, sur la base de l'estimation des coûts réalisée par le Département technique, au resurfaçage partiel des chemins communaux suivants : chemin des Princes, chemin de Mancy, chemin de Trémessaz, chemin de La-Californie, ainsi que sur les chemins suivants : chemin des Tattes, chemin des Gotettes, chemin des Prés-Galland, chemin de la Dame, chemin Prudent-Balland et chemin de la Pierre, en coordination avec les futurs travaux planifiés par les Services Industriels de Genève.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement global de 400'000 F.
3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 62.331, dès l'année 2016.



Législature 2011-2015
Délibération 15-07
Séance du 27 avril 2015

Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 270'000 F destiné à l'acquisition et la mise en œuvre d'une intervention artistique proposée par le Musée d'art moderne et contemporain de Genève (MAMCO), composée de différentes affiches, au giratoire sis au carrefour de la route de Thonon des chemins des Tattes et du Petray, sur la parcelle DP 8381 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de l'Etat de Genève.

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu la construction du giratoire, au carrefour de la route de Thonon, des chemins des Tattes et du Petray, réalisé dans le cadre des travaux de la Tranchée couverte de Vésenaz en 2014 par le Canton,

vu la possibilité donnée à la Commune d'aménager la pastille centrale du giratoire moyennant la prise en charge de son financement et de son entretien,

vu l'autorisation de construire APA 41213, «aménagement d'une structure artistique», acceptée le 16 décembre 2014 et publiée dans la FAO du 23 décembre 2014,

vu les recommandations de la commission ad hoc «oeuvre d'art giratoire Tattes», constituée par le biais de la Résolution 14-01 lors du Conseil Municipal du 10 février 2014,

vu le projet original, élaboré avec la collaboration du Musée d'art moderne et contemporain de Genève (MAMCO) et les essais de gabarits réalisés aux mois de juin et juillet 2014,

vu le devis général établi par le Département technique de la commune le 2 mars 2015,

vu les rapports de la commission Routes et infrastructures des 6 mars 2013 et 27 janvier 2014 ; de la commission Culture et loisirs des 2 avril 2012, 6 mars, 25 avril, 22 mai, 13 juin, 16 septembre et 9 décembre 2013, ainsi que du 22 janvier 2014 ; de la commission ad hoc «Oeuvre d'art giratoire Tattes» des 28 mai et 27 octobre 2014, ainsi que du 25 février 2015,

vu les rapports de la commission des Finances du 2 mars 2015 et du 14 avril 2015,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
par 17 oui et 1 abstention

1. De procéder à l'acquisition et à la mise en œuvre d'une intervention artistique proposée par le Musée d'art moderne et contemporain de Genève (MAMCO), composée de différentes affiches réalisées par des artistes et apposées sur une structure érigée au centre du giratoire sis au carrefour de la route de Thonon et des chemins des Tattes et du Petray, sur la parcelle DP 8381 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de l'Etat de Genève.
2. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'engagement de 270'000 F.



3. De comptabiliser la dépense brute dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 62.331, dès l'année 2016.



Législature 2011-2015
Délibération 15-08
Séance du 27 avril 2015

Proposition du Conseil administratif relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 21'900'000 F, destiné à la réalisation de la première étape de la construction d'un immeuble comprenant 17 logements, trois surfaces commerciales, ainsi qu'un parking souterrain public et privé au centre du village (projet dit du Quadrilatère) ; constitution de servitudes, désaffectation du domaine public communal et divisions parcellaires portant sur les parcelles N^{os} 4195, 6615, 6616, 6617, 7397, 8045 et dp 8408 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Conformément à l'article 30, al. 1 lettres e), k) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu la délibération 07-18 relative à la modification des limites de zones N° 29579-515, au chemin du Pré-d'Orsat à Collonge-Bellerive en vue de la création d'immeubles d'habitation comprenant des logements et des surfaces commerciales, ainsi qu'un parking souterrain à usage privé et public du 1er octobre 2007,

vu le crédit d'étude de 500'000 F voté par le Conseil municipal le 10 décembre 2007,

vu le crédit d'étude complémentaire I de 300'000 F voté par le Conseil municipal le 19 décembre 2011,

vu le crédit d'étude complémentaire II de 720'000 F voté par le Conseil municipal le 29 avril 2013,

vu le crédit d'étude complémentaire III de 525'000 F voté par le Conseil municipal le 28 avril 2014,

vu l'analyse de rentabilité du projet effectuée par un expert immobilier en septembre 2014,

vu la poursuite des études et le dépôt de l'autorisation de construire le 15 avril 2015 pour la première étape du projet,

vu l'intention des autorités communales de mettre en œuvre la création d'une fondation immobilière de droit public qui pourrait être dotée de l'immeuble précité et du parking souterrain, étant précisé qu'un projet de délibération devra être présenté au Conseil municipal à cet effet,

vu la nécessité de procéder à des divisions et réunions des parcelles N^{os} 4195, 6615, 6616, 6617, 7397, 8045, et dp 8408, feuille 62 de Collonge-Bellerive, toutes propriétés de la commune de Collonge-Bellerive, afin de pouvoir réaliser ce projet,

vu le tableau de mutation n° 8/2015 élaboré par M. Christian Haller, géomètre, en date du 2 mars 2015, modifié la dernière fois le 7 avril 2015, qui fait partie intégrante de la présente délibération,

vu la nécessité de procéder à la désaffectation du domaine public d'une partie de la parcelle dp 8408, soit la parcelle dp 8408B, feuille 62 de Collonge-Bellerive (nouvelle parcelle N° 9793) de 191 m², issue du tableau de mutation précité, et ce permettre la réalisation du projet,

vu le plan élaboré également par M. Christian Haller, géomètre, en date du 2 mars 2015, modifié la dernière fois le 23 mars 2015, rappelant les servitudes existantes dans le périmètre du projet :

- de distance et vue droite (RS 38 742 et 38 743)
- de superficie (RS 31 848) et
- de gaz (RS 31 849).

vu la nécessité de grever les parcelles, créées par le tableau de mutation précité, de plusieurs servitudes nécessaires à la mise en œuvre du projet,



vu les plans de servitudes n° 1 à 4, élaborés aussi par M. Christian Haller, géomètre, en date du 2 mars 2015, modifié la dernière fois le 7 avril 2015, prévoyant des servitudes :

- d'empiètement du bâtiment souterrain projeté (du 1^{er} au 3^{ème} sous-sol), du bâtiment souterrain existant N° 3625 (1^{er} et 2^{ème} sous-sol) et du bâtiment souterrain existant N° 3626 (1^{er} et 2^{ème} sous-sol) (plan n° 1_ A, B et C) ;
- de distance et vue droite et de non-bâtir garantissant les vues les plus étendues (plan n° 2_ A à E) ;
- de passage à pied et à tous véhicules au rez-de-chaussée et au 1^{er} sous-sol (plan n° 3_ A et B) ;
- d'usage de jardin (plan n° 4) ;
- d'usage de place publique (plan n°5).

vu l'exposé des motifs élaboré par l'administration communale,

vu les rapports des séances conjointes des commissions Bâtiments et logement et Finances du 2 juin 2014, 10 novembre 2014 et du 2 mars 2015 et de la commission des Finances du 2 décembre 2014,

vu le rapport de la séance conjointe des commissions Bâtiments et logement et Finances du 14 avril 2014,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal
accepte

à l'unanimité, par 19 oui (le Président a voté)

Crédit d'engagement

1. De procéder à la construction d'un immeuble comprenant 17 logements, trois surfaces commerciales, ainsi qu'un parking souterrain public et privé (3 niveaux de sous-sols dont 2 publics) au centre du village (projet dit du Quadrilatère), parcelles N^{os} 6615, 6616, 6617, 7397, 8045 et 4195 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la Commune de Collonge-Bellerive.
2. D'ouvrir à cet effet un crédit d'engagement de 21'900'000 F.
3. D'autoriser le Conseil administratif de recourir à l'emprunt pour financer ce projet, à concurrence de 21'900'000 F.
4. De comptabiliser la dépense prévue à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
5. De donner les pouvoirs nécessaires au Conseil administratif pour signer tous actes ou pièces relatifs à cette opération.

Remaniement parcellaire et constitution de servitudes

6. D'accepter les divisions et réunions des parcelles N^{os} 4195, 6615, 6616, 6617, 7397 et 8045 sur la base du tableau de mutation n° 8/2015 élaboré par M. Christian Haller, géomètre en date du 2 mars 2015, modifié la dernière fois le 7 avril 2015 pour former les nouvelles parcelles suivantes : N^{os} 9777, 9778 et 9779, qui pourraient être appelées à être encore quelque peu modifiées.
7. D'approuver le transfert des valeurs des parcelles N^{os} 4195 et 8045 du patrimoine administratif au patrimoine financier de la Commune de Collonge-Bellerive 1 F chacune, soit au total 2 F ; étant précisé que la parcelle N° 7397B est aussi transférée du patrimoine administratif au patrimoine financier, mais que la valeur de 1 F figurant au patrimoine administratif y est maintenue pour la parcelle N° 7397A correspondant à la voirie communale qui reste dans ce patrimoine.
8. De comptabiliser le transfert dans le compte des investissements pour le porter à l'actif du bilan dans le patrimoine financier.



9. D'accepter la division de la parcelle dp 8408 feuille 62 de la commune de Collonge-Bellerive et la désaffectation de la sous-parcelle dp 8408 B d'une surface de 191 m² pour former la nouvelle parcelle N° 9793, selon le tableau de mutation N° 8/2015 précité, afin de pouvoir la grever d'une servitude d'empiètement du bâtiment souterrain projeté, selon le plan de servitude N° 1 établi par M. Christian Haller, en date du 2 mars 2015 modifié la dernière fois le 7 avril 2015.
10. De demander au Conseil d'Etat d'accepter la désaffectation de la parcelle dp 8408 B, (nouvelle parcelle N° 9793) d'une surface totale de 191 m², du domaine public, telle que figurée au tableau de mutation N° 8/2015 précité.
11. De constituer, sur la base des plans de servitudes établis par M. Christian Haller, en date du 2 mars 2015, modifiés la dernière fois le 7 avril 2015 qui pourraient encore être légèrement modifiés dans le cadre de la mise en œuvre du projet, notamment sur l'emprise, les servitudes suivantes grevant les parcelles issues du tableau de mutation n° 8/2015 précité :
 - d'empiètement du
 - bâtiment souterrain projeté (du 1^{er} au 3^{ème} sous-sol), du bâtiment souterrain existant N° 3625 (1^{er} et 2^{ème} sous-sol) et du bâtiment souterrain existant N° 3626 (1^{er} et 2^{ème} sous-sol) (plan n° 1_ A, B et C) ;
 - de distance et vue droite et de non-bâtir garantissant les vues les plus étendues (plan N° 2_ A à E) ;
 - de passage à pied et à tous véhicules au rez-de-chaussée et au 1^{er} sous-sol (plan N° 3_ A et B) ;
 - d'usage de jardin (plan N° 4) ;
 - d'usage de place publique (plan N° 5) ;
 - ainsi que toute autre servitude qui devrait s'avérer nécessaire à la réalisation des étapes 1 et 2 du projet du Quadrilatère.

Projet de création d'une Fondation immobilière communale de droit public

12. De demander au Conseil administratif d'entreprendre les études en vue de la création d'une fondation immobilière communale de droit public qui serait notamment dotée de ce bien pour en assurer la gestion.



Législature 2011-2015
Résolution 15-03
Séance du 27 avril 2015

Proposition relative à la modification des limites de zone visant l'extension de la Zone Industrielle et Artisanale de la Pallanterie (ZIAP).

Conformément à l'article 15A, alinéa 3 et 4 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 et à l'article 30A al. 1 lettre a) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le plan directeur de la commune de Collonge-Bellerive adopté, le 24 juin 2013 par le Conseil municipal et approuvé, le 17 septembre 2014, par le Conseil d'Etat,

vu l'exposé des motifs ci-joint, relatif au projet d'extension de la Zone Industrielle et Artisanale de la Pallanterie,

vu que les communes de Collonge-Bellerive et de Meinier, en étroite collaboration avec la Fondation intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (ci-après la Fondation), ont déposé, le 9 juillet 2010, une Demande de Renseignements (DR) auprès du Département des constructions et technologies de l'information (DCTI), relative audit projet d'extension de la ZIAP actuelle. Demande de Renseignement qui a été préavisée favorablement le 28 juin 2011,

vu le projet de déplacement du gazoduc par la société GAZNAT SA accepté par le Département fédéral de l'environnement, des transports et de l'énergie, le 18 décembre 2014 et sa mise en œuvre courant 2015, permettant la valorisation optimale des parcelles prévues dans la zone d'extension de la ZIAP,

vu le dossier relatif à la demande de Modification des limites de zone (MZ) « Extension de la Zone Industrielle et Artisanale de la Pallanterie ; Plan directeur de zone de développement industrielle et artisanale « Pallanterie-Sud » ; Diagnostic, Eléments de projets, Rapport OAT de l'Agence LMLV, Créateurs immobiliers, CSD, Trafitec, Janvier 2015 », déposé préalablement pour consultation au Département de l'aménagement du logement et de l'énergie, le 20 janvier 2015,

vu les démarches de la Fondation auprès des propriétaires des parcelles concernées, avec le soutien des autorités exécutives des communes,

vu la présentation des projets de développement de la Fondation par ses représentants, lors de la séance de la commission des Sports du 21 mai 2013, du Conseil municipal du 12 mai 2014 et de la séance conjointe des commissions Aménagement et Finances du 21 janvier 2015,

vu les rapports de la commission Aménagement des 6 mars 2012, 22 mai 2012, 27 mai 2013, 11 mars 2014, 11 novembre 2014, de la commission Sports du 21 mai 2013 et de la séance conjointe des commissions Aménagement et Finances du 21 janvier 2015,

vu le rapport de la commission Aménagement du 17 mars 2015,

à la demande du Conseil de la Fondation et sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité, par 18 oui

1. Le projet de modification des limites de zone visant l'extension de la Zone Industrielle et Artisanale de la Pallanterie, déposé le 20 janvier 2015 au Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie.



2. De demander au Conseil d'Etat d'engager la procédure prévue par l'art. 16 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, aboutissant au dépôt d'un projet de loi au Grand Conseil.
3. De donner les pouvoirs nécessaires au Conseil administratif pour signer tous actes et pièces relatifs à cette opération.



**Commune de Collonge-Bellerive
Conseil municipal**

Motion : Réhabilitation d'un tronçon de collecteur d'eaux claires de la route d'Hermance.

Auteur(s) : Conseil administratif

Date de dépôt : 15 avril 2015

Séance du Conseil municipal : 27 avril 2015

Numéro : M15-02

Constatant :

- Que le service des routes cantonales prévoit de poser un enrobé phono absorbant sur la route d'Hermance, entre le chemin de Mancy et le chemin de Saint-Maurice en 2016 ;
- Que des travaux préalables d'amélioration des réseaux d'eau potable et de gaz des Services Industriels de Genève (SIG) sont prévus dès juillet 2015, durant 7 mois ;
- Que des rapports établis par les SIG entre 2009 et 2012, dans le cadre du contrat d'entretien des collecteurs du réseau secondaire les liant à la Commune, font état de problèmes entre les chambres n^{os} 618 et 619 du collecteur d'eaux claires de la route d'Hermance.

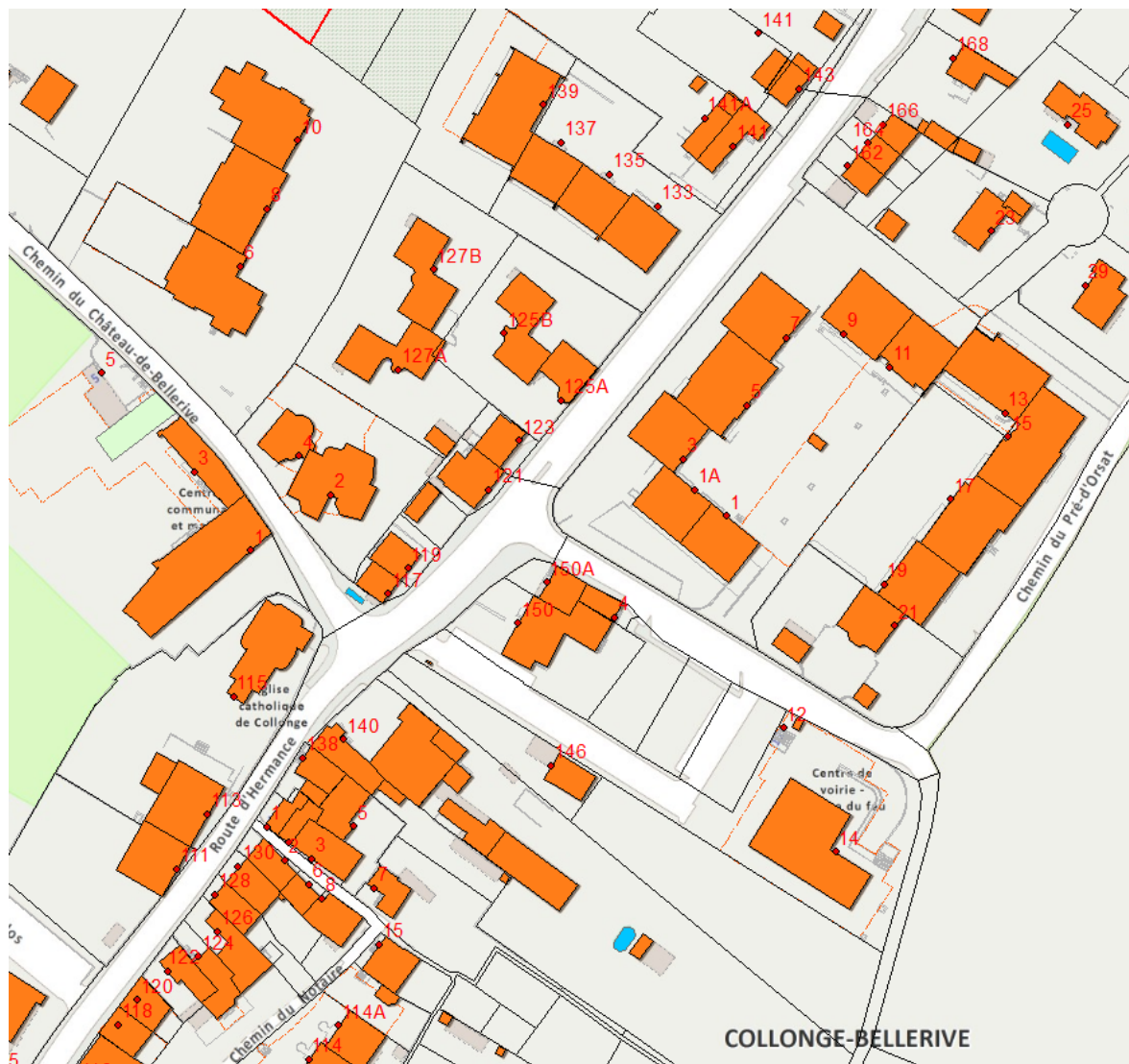
Souhaitant :

- Réhabiliter le tronçon endommagé du collecteur d'eaux claires, en le remplaçant ou en le chemisant (*technique consistant à conserver le collecteur existant et à recouvrir la paroi intérieure par une nouvelle membrane en plastique*).
- Entreprendre ces travaux de canalisations de manière coordonnée avec les SIG et le service des routes cantonales afin de limiter les interventions successives sur le même tronçon.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à

- Présenter un projet chiffré relatif à la réhabilitation du collecteur d'eaux claires, entre les chambres 618 et 619, de la route d'Hermance.
- Rapporter de l'avancement de ce projet à la commission Routes et infrastructures puis à la commission des Finances.

La Motion est acceptée à l'unanimité (18 oui).



Localisation du tronçon de collecteur à la route d'Hermance



**RESUME DES DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27.04.2015**

- À l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le projet de réalisation d'une rampe de mise à l'eau à Corsier-Port tel que présenté dans le projet intitulé « Epuisoir ».
- À l'unanimité (18 non), le Conseil municipal refuse la proposition faite par l'ATE de réaliser un bilan de mobilité scolaire pour la période 2015-2016.
- À l'unanimité (18 non), le Conseil municipal refuse d'installer des éléments de modération supplémentaires au chemin du Port-de-Bellerive et au chemin de Relion.
- À l'unanimité (19 oui, le Président a voté), le Conseil municipal approuve la délibération 15-04 destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à augmenter les emprunts totalisant, au 31 décembre 2014, CHF 7'935'500 contractés pour la construction du bâtiment N°6 sur la parcelle N°8782 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la Fondation, par un emprunt complémentaire à concurrence de CHF 3'064'500 garanti par la Commune, qui sera affecté au financement d'études et d'investissements dans le cadre du développement de la Zone Industrielle et Artisanale de la Pallanterie.
- À l'unanimité (19 oui, le Président a voté), le Conseil municipal approuve la délibération 15-05 destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à contracter un emprunt de 22'000'000 F pour construire un bâtiment et un parking souterrain sur la parcelle dite P9, N° 1644 de la commune de Meinier, sise au ch. de la Pallanterie 8, propriété de la Fondation et, d'autre part, à accorder un cautionnement solidaire à la Fondation de 11'000'000 F par la commune de Collonge-Bellerive étant précisé que la commune de Meinier accordera également un cautionnement solidaire à la Fondation pour le même montant.
- À l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la délibération 15-06 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 400'000 F destiné à des interventions de resurfacement partiel sur les chaussées et les trottoirs des chemins communaux suivants : chemin des Princes, chemin de Mancy, chemin de Trémessaz, chemin de La Californie, ainsi que sur les chemins suivants : chemin des Tattes, chemin des Gotettes, chemin des Prés-Galland, chemin de la Dame, chemin Prudent-Balland et chemin de la Pierre, en coordination avec les travaux planifiés par les Services Industriels de Genève.
- Par 17 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve la délibération 15-07 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 270'000 F destiné à l'acquisition et la mise en œuvre d'une intervention artistique proposée par le Musée d'art moderne et contemporain de Genève (MAMCO), composée de différentes affiches, au giratoire sis au carrefour de la route de Thonon des chemins des Tattes et du Petray, sur la parcelle DP 8381 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de l'Etat de Genève.
- À l'unanimité (19 oui, le Président a voté), le Conseil municipal approuve la délibération 15-08 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 21'900'000 F, destiné à la réalisation de la première étape de la construction d'un immeuble comprenant 17 logements, trois surfaces commerciales, ainsi qu'un parking souterrain public et privé au centre du village (projet dit du Quadrilatère) ; constitution de servitudes, désaffectation du domaine public communal et divisions parcellaires portant sur les parcelles N^{os} 4195, 6615, 6616, 6617, 7397, 8045 et dp 8408 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.



- À l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve la résolution 15-03 relative à la modification des limites de zone visant l'extension de la Zone Industrielle et Artisanale de la Pallanterie (ZIAP).
- À l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal accepte la motion M15-02 relative à la réhabilitation d'un tronçon de collecteur d'eaux claires de la route d'Hermance.